

COMMENT FAIRE UN PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB) ?

Mise à jour avril 2025

Faire venir un livre d'une autre BU de France par le PEB

- 1- Vérifiez au préalable que le document ne figure pas dans les <u>collections des bibliothèques</u> de l'UBE.
- 2- Notez les références de l'ouvrage / périodique pour que la demande soit traitée rapidement (titre, auteur, n° de notice, année édition...)
- 3- Complétez le formulaire en ligne

À noter

- Conditions de consultation définies par la bibliothèque prêteuse
- Limite de 100 demandes par mois
- Prolongation à demander par mail (sous réserve d'acceptation) à :
 - peb.budl-l@ube.fr pour les documents demandés à la BU Droit-Lettres
 - peb.bucreusot-l@u-bourgogne.fr pour les documents demandés à la BU Le Creusot

PÔLE DOCUMENTATION https://bu.ube.fr